

## **Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail**

---

### **Déplacement des limites du travail de jour** (art. 10 LTr)

- Laser Automation Gekatronik SA, 2300 La Chaux-de-Fonds  
sous-traitance Laser  
2 ho, 3 f  
1<sup>er</sup> mai 2000 au 5 mai 2001
- Vulliamy SA, 1033 Cheseaux-sur-Lausanne  
préemballage de produits et logistique, route des Molières 5, 1242 Satigny  
4 ho  
15 mai 2000 au 17 mai 2003 (renouvellement)

### **Travail de jour à deux équipes** (art. 23 LTr)

- Lenglet Graphic SA, 1033 Cheseaux-sur-Lausanne  
montage-copie et rotatives  
20 ho  
12 mars 2000 au 4 août 2001 (modification)

### **Travail de nuit ou travail à trois équipes** (art. 17 ou 24 LTr)

- Thécla SA, 2882 Saint-Ursanne  
frappe 1-2-3, contrôle (décapage-pénétration), usinage, mécanique, maintenance  
180 ho  
16 avril 2000 au 19 avril 2003 (renouvellement)
- Lenglet Graphic SA, 1033 Cheseaux-sur-Lausanne  
montage-copie et rotatives  
7 ho  
12 mars 2000 au 4 août 2001 (modification)
- Vulliamy SA, 1033 Cheseaux-sur-Lausanne  
préemballage de produits carnés et logistique, route de Molières 5, 1242 Satigny  
2 ho  
15 mai 2000 au 17 mai 2003 (renouvellement)
- Swiss Dairy Food SA, 1052 Le Mont-sur-Lausanne  
diverses parties d'entreprise  
16 ho, 1 f  
3 avril 2000 au 8 juin 2002 (modification)

- R. Rougemont SA, 2740 Moutier  
atelier de décolletage  
2 ho  
5 avril 2000 au 26 avril 2003 (renouvellement)  
Permis avec dérogation en vertu de l'art. 28 LTr
- Atar Roto Presse SA, 1214 Vernier  
diverses parties d'entreprise  
6 ho, 1 f  
9 avril 2000 au 14 avril 2001  
Permis avec dérogation en vertu de l'art. 28 LTr

#### **Travail du dimanche** (art. 19 LTr)

- Thécla SA, 2882 St-Ursanne  
frappe 1-2-3, contrôle (décapage-pénétration), usinage, mécanique, maintenance  
180 ho  
16 avril 2000 au 19 avril 2003 (renouvellement)
- Cansimag SA, 1024 Ecublens  
préparation des pâtes  
2 ho  
14 mai 2000 au 17 mai 2003 (renouvellement)

#### **Travail continu** (art. 25 LTr)

- Services industriels de Genève, 1211 Genève 11  
centre de conduite du service des eaux  
9 ho  
2 avril 2000 au 5 avril 2003 (modification)

(ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens)

#### *Voies de droit*

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (tél. 031 322 29 45/29 50).

## Permis concernant la durée du travail octroyés

---

### Déplacement des limites du travail de jour

Motifs: Exécution de commandes urgentes, horaire d'exploitation nécessaire pour des raisons économiques (art. 10, al. 2, LTr)

- Cansimag SA, 1024 Ecublens  
production (chaîne Fritsch), emballage  
20 ho ou f  
3 avril 2000 au 30 septembre 2000  
Permis avec dérogation en vertu de l'art. 28 LTr

### Travail de jour à deux équipes

Motifs: Exécution de commandes urgentes, horaire d'exploitation nécessaire pour des raisons économiques (art. 23, al. 1, LTr)

- CEC SA, 2306 La Chaux-de-Fonds  
département usinage – Allée du Quartz 5, département étampage – Hôtel-de-Ville 101  
27 ho, 1 f  
3 avril 2000 au 5 avril 2003
- Manufacture Jaeger-Le-Coultre SA, 1347 Le Sentier  
atelier de machines CNC  
50 ho, 8 f  
3 avril 2000 au 18 août 2001 (modification)  
Permis avec dérogation en vertu de l'art. 28 LTr

### Travail de nuit et travail à trois équipes

Motifs: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques ou économiques (art. 17, al. 2, et 24, al. 2, LTr)

- Etablissement Ed. Cherix et Filanosa SA, 1260 Nyon  
Impression du „Quotidien de la Côte,,  
3 ho  
26 mars 2000 au 29 mars 2003 (renouvellement)  
Permis avec dérogation en vertu de l'art. 28 LTr

(ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens)

*Voies de droit*

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous, pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (tél. 031 322 29 45/29 50).

16 mai 2000

Secrétariat d'Etat à l'économie:  
Direction du travail